

DÉLÉGATION TERRITORIALE DU MAINE-ET-LOIRE
Département : Santé Publique et Environnementale

Dossier suivi par : Damien Le Goff
Tél. : 02.49.10.48.25
Mél. : ars-dt49-spe@ars.sante.fr

La directrice de la délégation territoriale
de Maine-et-Loire

à

Mesdames et Messieurs les Maires
des communes concernées par la surveillance
renforcée du moustique *Aedes albopictus*

Angers, le **28 JUIN 2019**

Objet : Surveillance du moustique *Aedes albopictus*.

Pi : Arrêté du 9 mai 2019 relatif aux modalités de mise en œuvre du plan anti-dissémination des arboviroses dans le département de Maine-et-Loire

Dans le cadre de l'application du **plan anti-dissémination du chikungunya, de la dengue et du zika en métropole**, la région Pays de la Loire fait l'objet d'une surveillance entomologique spécifique afin de détecter précocement la présence du moustique « tigre » (*Aedes albopictus*) pour retarder au maximum son implantation sur notre territoire.

L'aire d'implantation du moustique n'a cessé de s'accroître entre 2004 et 2019. **En ce début de saison de surveillance 2019, le moustique « tigre » est ainsi implanté dans 51 départements dont le Maine-et-Loire.** Dans la région, il est également implanté en Vendée. **Le Maine-et-Loire est placé au niveau 1 (moustique implanté et actif) du plan anti-dissémination du chikungunya et de la dengue en Métropole.**

Le moustique « tigre » a été détecté pour la première fois dans le Maine-et-Loire en 2016. Si le développement de cette espèce reste jusque-là faible dans notre département, son implantation s'est néanmoins confirmée, justifiant la mise en œuvre d'une surveillance renforcée sur des sites à risque plus élevé d'installation du moustique.

Pour 2019, le territoire de votre commune, fait partie intégrante du **réseau de veille entomologique** mis en place dans le Maine-et-Loire, celui-ci s'appuie sur un ensemble de pièges pondoirs. **Le Laboratoire INOVALYS assure cette surveillance** selon les prescriptions de l'arrêté préfectoral du 9 mai 2019 ci-joint.

Par ailleurs, l'ARS assure, avec le concours de la cellule d'intervention en région de Santé Publique France (CIRE), la **surveillance épidémiologique** des cas de dengue, chikungunya et de zika qui pourraient survenir dans le Maine-et-Loire. Elle décide des mesures de surveillance renforcée autour de ces cas (densification des pièges pondoirs, enquêtes domiciliaires, traitements anti-vectoriels). **Toute détection du moustique sur le territoire de votre commune vous sera, bien sûr, signalée.**

Vous veillerez à faciliter les interventions du Laboratoire INOVALYS.

Je souhaite, également, vous faire part de l'existence des dispositifs de signalement par le public de tout moustique pouvant s'avérer être un moustique « tigre » *Aedes albopictus* :

- Portail de signalement du moustique tigre : https://signalement-moustique.anses.fr/signalement_albopictus/
- INOVALYS met également en place une adresse mail dédiée : moustique-tigre@inovalys.fr. Il est également possible de leur adresser des spécimens directement sous enveloppe (18 Boulevard de Lavoisier CS 20943 49001 Angers Cedex 01)

La veille citoyenne est un levier de surveillance essentiel qui a fait ses preuves pour la détection précoce du moustique « tigre ».

La situation relativement peu inquiétante dans notre département conduit à privilégier à ce stade une action de surveillance. Des opérations de destruction des moustiques tigre n'ont pas nécessairement lieu d'être et ne devraient être envisagées le cas échéant qu'avec le plus grand discernement, notamment dans l'entourage des cas confirmés de chikungunya ou de dengue. En effet, si la destruction du moustique tigre se justifie pour éviter les risques sanitaires cités ci-dessus, elle peut également entraîner une atteinte à la biodiversité de manière plus large. En particulier, le recours à des solutions chimiques pourraient engendrer des impacts sur d'autres populations d'insecte et par réaction sur d'autres espèces animales qui en dépendent pour leur alimentation.

A proximité des habitations, il peut toutefois être mené **des actions de destruction mécanique des gîtes potentiels (lieux de pontes) à l'aide de gestes simples** :

- enlever tous les objets abandonnés dans les jardins ou sur les terrasses pouvant servir de récipient
- vider une fois par semaine les soucoupes, vases, seaux
- remplir les soucoupes des pots de fleurs avec du sable
- vérifier le bon écoulement des eaux de pluie (gouttières, toit terrasse, ...)
- entretenir les jardins : élaguer, débroussailler, tailler, ramasser les fruits tombés et les déchets végétaux, réduire les sources d'humidité
- couvrir les réserves d'eau

En résumé, je vous propose de retenir comme informations clés :

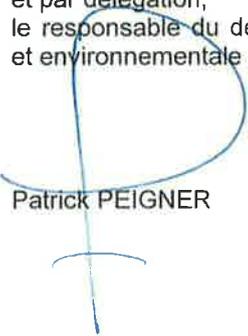
- la présence avérée mais encore très modérée du moustique tigre dans notre département, ce qui justifie de donner à ce stade la priorité à des opérations de surveillance, et notamment en mobilisant les citoyens
- que les opérations de destructions ne sont aujourd'hui pas nécessaires même si des gestes simples peuvent aider à limiter sa présence aux abords des habitations.

Pour de plus amples informations, je vous invite à consulter :

- Le site de l'ARS Pays de la Loire <https://www.pays-de-la-loire.ars.sante.fr/la-surveillance-estivale-du-moustique-tigre-debute>)
- Le site du ministère de la santé <https://solidarites-sante.gouv.fr/sante-et-environnement/risques-microbiologiques-physiques-et-chimiques/especes-nuisibles-et-parasites/moustiques>, vous permettant de télécharger les instructions ministérielles et le guide actualisé relatif à la mise en œuvre du plan anti-dissémination du chikungunya et de la dengue en métropole
- Le site internet d'Inovalys <https://www.inovalys.fr/actualites/news/surveillance-du-moustique-tigre/>

Le département santé publique et environnementale de la délégation territoriale de Maine-et-Loire se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire que vous souhaiteriez.

Pr la directrice de la délégation territoriale
et par délégation,
le responsable du département santé publique
et environnementale


Patrick PEIGNER